

COMITE SYNDICAL DU 21 FEVRIER 2007

**A 18h30 à la salle de Conseil de
L'Hôtel de Ville d'ARQUES**

PROCES VERBAL

a) Présents

*Monsieur Christian DENIS, président,
Messieurs Jacques BERTELOOT, Francis DUCROCQ, Alain MEQUIGNON Vice-présidents.
Messieurs Jean-Pierre BAUDENS, André BAES, Jean-Michel BOUHIN, René DEBOUDT,
Jean-Jacques DELVAUX, Claude DEVULDER, Francis DHALLEINE, Jacques DRIEUX, Daniel
HERBERT, Pierre LECERF, Pierre LURETTE, Jean-Claude NOEL, Jean PAYEN, Bernard
REBENA délégués titulaires.
Mesdames Yolaine OBEIN, Marie LEFEBVRE déléguées suppléantes,
Messieurs Francis BERQUEZ, Jean-Jacques CASTELAIN, Claude DELANNOY, Louis
DEVULDER, Jean-Luc HOCHART, Hugues PERSYN, Roger WINOCK délégués suppléants.*

**b) Excusés ayant donné pouvoir ou remplacés par un délégué titulaire ou
suppléant**

*Monsieur Jean-Marie BARBIER délégué titulaire représenté par Madame Marie LEFEBVRE,
Monsieur André BULTEL délégué titulaire ayant donné pouvoir à Monsieur Claude
DELANNOY, Monsieur Guy CATOEN ayant donné pouvoir à Monsieur Christian DENIS,
Monsieur Daniel DESCHODT représenté par Monsieur Claude DEVULDER, Monsieur
Bertrand PETIT ayant donné pouvoir à Monsieur Pierre LURETTE, Monsieur Joël
DUQUENOY ayant donné pouvoir à Madame Yolaine OBEIN.*

c) Absents non remplacés

Messieurs Gilbert CHIQUET, Josse HEUMEZ et Madame Francine PLE.

Le nombre de votants présents ou représentés par un titulaire ou suppléant est de : 22



Le quorum atteint, Monsieur DENIS ouvre la séance et laisse à Madame OBEIN Adjointe au Maire de ARQUES, accueillir l'assemblée pour la réunion du Comité Syndical de ce jour. Monsieur DENIS remercie l'assemblée, excuse Madame BOUTEL absente pour maternité et donne lecture des excusés et des pouvoirs, puis passe au vote du compte rendu de la précédente réunion qui est adopté à l'unanimité.

ADMINISTRATION GENERALE

QUESTION N°1: Désignation d'un secrétaire de séance

Monsieur BERTELOOT est désigné secrétaire de séance.

COMMISSION GENERALE

QUESTION N° 2 : Orientations du SmageAa pour 2007 et les années suivantes

Monsieur DENIS présente sur Power Point les orientations du SmageAa. Il rappelle que le SmageAa est en place depuis 3 ans et les compétences liées à la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de l'Audomarois dont l'objectif est d'aboutir à une gestion équilibrée de l'eau et des milieux aquatiques. La présentation s'effectue par commission :

Commission d'inondation

1. Mobilisation du champ d'expansion des crues : *les études sont en cours (en ce qui concerne la réalisation des travaux, les délais prévus sont de 10 ans à partir de 2007)*
2. Régulation dans les Vallons Creux : *depuis 2005, les premiers sites ont été étudiés et non retenus pour cause d'imperméabilité. Un autre site est recherché.*
3. Résorption des désordres hydrauliques locaux : *l'étude préalable en cours pour l'aménagement de 4 sites spécifiques (Nordal, ouverture d'un bras à Blendecques, Moulin Legrand à Saint Martin d'Hardinghem et le moulin de Wins à Blendecques).*

Lutte contre le ruissellement et l'érosion des sols

1. Appel à projet du MEDD : *reconquête de l'eau : Monsieur DENIS rappelle la mise en œuvre des programmes d'action (sensibilisation des exploitants agricoles pour la lutte contre l'érosion sur leurs parcelles – 2 fonds d'aide en complément : (diguettes végétales et haies).*
2. Autres fonds d'aide : *fonds d'aide expérimental pour l'implantation de couverts hivernaux. Monsieur PRETRE donne lecture du bilan 2006 des couverts hivernaux qui résume qu'une fois de plus l'implantation des engrais verts a bien fonctionné. Environ 1200 ha pour 91 exploitations pour 17 272€ avec en plus cette année un bonus pour les agriculteurs gardant leurs couverts jusqu'au 15 janvier.*

Organisation et communication de crise : accompagnement des communes volontaires pour l'élaboration de leur Plan Communal de Sauvegarde. 2 communes ont été retenues Blendecques et Esquerdes, une 3^{ème} : Fauquembergues, sera également accompagnée.

Commission MARAIS

Amélioration du fonctionnement des casiers hydrauliques : l'identification des casiers qui a été réalisée en 2006. L'accompagnement technique proposé à l'ASAMA. Implantation de 3 stations limnimétriques tests.

Entretien des voies d'eau secondaires du marais : acquisition d'un chaland.

Commission Ressources qualité milieux

1. *entretien pluriannuel de l'Aa et ses affluents : équipe rivière en place depuis 2004, code de bonne conduite en rivière, mise en place d'un fonds d'aide à l'aménagement de berges, mise en place d'une D.I.G, plan d'entretien 2007-2016*
2. *lutte contre les espèces végétales invasives*
3. *restauration des habitats aquatiques : suivi et accompagnement de l'élaboration des plans de gestion piscicole du Pas-de-Calais et du Nord, mise en réseau des associations locales de pêche, proposition d'aménagements pilotes, poursuite des aménagements par site*

4. rétablissement de la continuité écologique
5. réfection du vannage du moulin Snick
6. reconquête de la ripisylve
7. évaluation écologique

Coordination de la lutte contre le rat musqué : *dotations de pièges et subventions, établissement d'un guide avec le PNR.*

Aucune remarque n'a été observée, le document présenté est donc approuvé par le Comité Syndical. Ces opérations seront mises en œuvre sous réserve de l'obtention des financements correspondants et des autorisations administratives nécessaires.

FINANCES

QUESTION N°3 : Compte administratif 2006 – compte de gestion

Monsieur DENIS présente le compte administratif comme le reflet de l'exécution de toutes les opérations effectuées par le SmageAa au cours de l'année 2006. Monsieur DENIS rappelle que l'excédent est important mais qu'il ne faut pas négliger les dépenses de travaux à venir et les excédents permettront d'assurer financièrement une partie des gros travaux envisagés en essayant de ne pas augmenter les participations des communautés de communes et commune dans les prochaines années. Puis, il quitte la salle et laisse à Monsieur MEQUIGNON, le soin de dévoiler les opérations de l'exercice.

Fonctionnement :

Dépenses : 418 897.32€, Recettes : 638 105.36€, Résultat de l'exercice : 219 208.04€
Excédent.

Investissement :

Dépenses : 48 655.02€, Recettes : 311 043.72 €, Résultat de l'exercice : 262 388.70€
excédent.

Le résultat de clôture avec le report de 2005 est de : 1 032 424.72€.

Monsieur MEQUIGNON propose au Comité Syndical de voter le compte administratif tel qu'il est présenté. Cet excédent nous permettra de mettre en route une phase de travaux sans avoir recours à l'emprunt. A l'unanimité, le Comité Syndical a approuvé le compte administratif et Monsieur MEQUIGNON avec l'assemblée félicite Monsieur DENIS de sa bonne gestion. De retour, Monsieur DENIS décide d'affecter l'excédent de fonctionnement 219 208.04€ au compte 1068, (recette d'investissement) au budget primitif 2007. Monsieur DENIS remercie les membres du bureau et les délégués pour leur participation active et le personnel de l'aider à l'exécution des décisions prises. A l'unanimité, le Comité Syndical adopte l'affectation de l'excédent de fonctionnement.

QUESTION N°4 : Services généraux – budget primitif 2007 – Vote

Monsieur DENIS présente les grandes lignes du budget primitif 2007 équilibré en dépenses et recettes de fonctionnement à 645 971€ et en investissement en dépenses et recettes pour 1 526 265.72€. Monsieur DENIS rappelle que les recettes de fonctionnement sont composées des participations des communautés de communes et commune, des subventions de l'Agence de l'Eau pour l'équipe d'entretien de rivière et d'autres subventions par action demandées. Le budget ayant obtenu l'accord du bureau. Le Comité Syndical adopte à l'unanimité le budget primitif tel qu'il est présenté.

RESSOURCES QUALITE MILIEUX

QUESTION N° 5 : Protection de berges – commune de Tilques

Monsieur DUCROCQ donne lecture de la délibération sur la commune de Tilques qui a un projet de protection de berges le long de la rue du rivage. Un conseil technique a été apporté et aujourd'hui, suite à l'établissement des devis, la commune sollicite une participation financière du SmageAa à la réalisation de l'aménagement.

Cette protection de berge permettra une mise en valeur du site à vocation touristique et de loisirs, vocation reconnue au marais audomarois sous réserve du respect du caractère exceptionnel de cette zone humide.

A l'unanimité le Comité syndical autorise le président à

- Signer la convention correspondante
- Inscrire la participation financière du SmageAa (à hauteur de 11% de l'aménagement) soit 2000 € à l'article 20414

Monsieur LURETTE explique qu'il s'agit d'un fascinage sur un lieu touristique d'un montant de 18 000€. Il remercie l'assemblée de cette participation à la réalisation.

QUESTION N° 6 : Lutte contre le rat musqué – Aide aux GDON

Monsieur DUCROCQ donne lecture de la délibération qui reconduit comme en 2005-2006 l'attribution de pièges et de subventions aux différents organismes : Haut Pays, Lys Aa, Lumbres, Ondatra, GFM, USAN. Cette année, une somme de 4 400€ répartie pour 2 000€ en achat de pièges et cage pièges et 2 400€ en subventions. Une question est posée par Monsieur DRIEUX à Madame LEFEBVRE à savoir si le Pas-de-Calais va empoisonner le rat musqué cette année, laquelle lui répond que l'arrêté est paru, que la lutte chimique s'effectuera la 2^{ème} semaine de mars, et demande à ce que la participation des communes soit active. A l'unanimité, le Comité Syndical autorise le président à signer les conventions avec les GDON et de leur attribuer des pièges ou des subventions. Madame LEFEBVRE remercie le SmageAa de l'aide apportée et souligne à Monsieur DENIS que les sommes allouées sont "justement" utilisées et assure qu'il y a un suivi sérieux, et constate également une recrudescence des rats musqués.

MARAIS

QUESTION N° 7 : Acquisition d'un chaland et de matériels complémentaires pour l'entretien des voies d'eau secondaires du marais audomarois.

Monsieur BERTELOOT donne lecture de la délibération en expliquant les améliorations que peut apporter le chaland dans les conditions d'accès à des secteurs isolés du marais audomarois, il permettra d'en améliorer le fonctionnement hydraulique et écologique :

- donner l'accès à des rivières wateringues non accessibles autrement que par la voie d'eau
- favoriser l'abattage et l'exploitation des peupleraies situées sur des îles ou en secteurs inaccessibles
- garantir l'entretien des rivières wateringues et des watergangs sur le marais ouest principalement afin de permettre une bonne circulation des eaux,
- si possible donner les moyens d'une gestion pérenne des zones « restaurées » au moyen privilégié d'un pâturage extensif,
- se donner la possibilité de réaliser de petits équipements pour limiter la vitesse des bateaux sur les rivières
- L'exploitation des peupliers ou d'autres espèces arbustives ou arborescentes permettra de donner une nouvelle capacité d'épandage des boues de curage sur les bords à rivières wateringues ou les watergangs. En effet, il est actuellement impossible, techniquement, d'envisager de déposer les boues de curage sur des parcelles plantées ou boisées sans un important travail de préparation.

Les matériels complémentaires :

Le bon entretien du réseau hydrographique sur le marais audomarois nécessite que des engins de curage puissent accéder sur les îles du marais et plus largement. Il nécessite également que les zones de dépôts traditionnelles des vases permettent le dépotage des vases. Or, dans de nombreux cas, cela n'est plus possible. L'évolution naturelle du marais ou les plantations qui y ont été pratiquées il y a 20 à 40 ans ne permettent pas actuellement de pouvoir déposer les vases sans une intervention préalable. De la même façon, une fois les dépôts réalisés, il convient d'entretenir ces derniers pour éviter la pousse intempestive des chardons et des saules dont les vases contiennent de très nombreuses semences. Pour mener cela à bien, il est proposé de procéder à l'achat d'un tracteur d'occasion de 60 à 100 cv qui sera équipé d'une fendeuse de bûches, d'un broyeur et d'un extirpateur ainsi que d'un appareillage spécifique qui permettra de remonter les troncs gisant dans les rivières mais également facilitant l'abattage des arbres positionnés en bordure immédiate des rivières.

Fonctionnement :

Le secteur le plus touché par le non-entretien des cours d'eau est le marais ouest (à l'est de la voie ferrée Saint-Omer Calais) sur les communes de Houlle, Watten, Serques, Tilques, Salperwick, et Saint-Omer). Le chaland sera principalement basé sur ce territoire sensible.

Les rivières classées wateringues sont entretenues par les agents de la 7^{ème} section laquelle couvre la totalité du marais audomarois. Vu les connaissances et les compétences de la 7^{ème} section, il est envisagé que le chaland soit placé par convention sous leur autorité.

Les secteurs qui ont été boisés sont principalement ceux du marais ouest du fait de leur manque d'accès et de leur abandon par la profession agricole.

Coût de l'opération et financement prévisionnel :

Le coût total de l'opération est estimé à 122 000 € TTC

Ce montant serait réparti de la façon suivante :

Achat du chaland	100 000 € TTC
Achat d'un tracteur d'occasion et de divers matériels complémentaires	22 000 € TTC

Financement prévisionnel de l'opération

Europe (Interreg « CARFO ») :	30 500 € (acquis)
Agence de l'Eau Artois Picardie :	30 500 € (sollicité)
Région Nord-Pas de Calais (au travers des crédits Pays) :	61 000 € (sollicité)

Monsieur DENIS souligne qu'au départ, c'était le Pnr Caps et Marais d'Opale qui devait se charger de l'acquisition du chaland (à l'initiative du groupe de travail "marais"), le parc a apporté son assistance technique mais, pour des raisons financières, (le parc n'étant pas habilité à bénéficier de subventions de la Région), il a sollicité le SmageAa pour sa réalisation. Il est bien entendu que si les subventions ne sont pas acceptées, le SmageAa, ne pourra assurer seul le financement.

Le chaland a son importance concernant la lutte contre les inondations et la 7^{ème} section des Wateringues semble sérieuse pour assurer l'entretien de ce matériel.

Aucune observation, aucune abstention, à l'unanimité, le Comité syndical autorise le président à :

- Lancer la consultation des entreprises pour le marché de fournitures du chaland et de ses matériels.
- Rechercher et à demander des subventions aux différents partenaires
- Inscrire les crédits au budget primitif 2007

QUESTION N° 8 : Stations limnimétriques – demande de subventions

Suite à la délibération du 21 juin 2006, le SmageAa a proposé à l'ASAMA (Association Syndicale Autorisée du Marais Audomarois) un accompagnement technique de la maîtrise d'ouvrage sur l'amélioration du fonctionnement hydraulique du marais audomarois. En parallèle, le SmageAa s'est engagé à mettre en place un dispositif de suivi des niveaux d'eau dont l'objectif est de contribuer à :

- mettre en parallèle les niveaux d'eau à l'intérieur et à l'extérieur du casier pour en améliorer la gestion,
- optimiser la qualité des masses d'eau et des sédiments,
- limiter l'utilisation des pompes afin de minimiser les pertes d'argent et d'énergie.

Trois casiers tests ont été déterminés et une consultation des entreprises a été lancée le 13 novembre 2006. Suite à l'ouverture des plis selon la procédure adaptée, c'est la société SOVEP qui a été retenue. L'offre choisie se détaille ainsi (prix HT):

- Implantation d'une station sur le site du Plattiau : 6 157.00 €
- Implantation d'une station sur le site du Casteelbrouck : 6 005.00 €

- Implantation d'une station sur le site du Marais communal : 6 333.00 €
- Prestation communes aux 3 sites (logiciel + formation) : 1 166.00 €
- Option 1 - Contrat de maintenance : 2 085.00 €
- Option 2 – Système de télégestion : 1 409.00 €

Total des investissements hors options : 19 661.00 € HT
 Total des investissements avec options : 22 813.31 € HT

Le dossier préalable de demande de subvention est prêt. Sous réserve des accords de subvention, il est proposé comme suit :

SmageAa	20%	4 280.86 € HT
Conseil général du Pas-de-Calais	30%	6 421.29 € HT
Conseil régional du Nord Pas-de-Calais	30%	6 421.29 € HT
Agence de l'Eau Artois Picardie	20%	4 280.86 € HT
Total (option 1 incluse)		21 404.31 € HT
Exploitant du site Casteelbroock (option 2)		1 409.00 € HT
Total (option 1 et 2)		22 813.31 € HT

Aucune observation, aucune abstention, le Comité Syndical autorise le président à :

- solliciter les subventions auprès des différents partenaires financiers concernés,
- engager les démarches nécessaires à la réalisation des travaux proposés par le prestataire choisi.

Monsieur BERTELOOT rappelle que cette opération est l'aboutissement de la mission dont Mademoiselle MONIERE a été chargée l'an dernier, mission réussie. A cela, Monsieur DENIS ajoute qu'il est possible que l'Agence de l'Eau ne participe pas au financement de ce projet. Dans ce cas, il n'est pas impossible que ce projet revienne devant l'assemblée pour un autre plan de financement.

QUESTIONS DIVERSES :

Monsieur DUCROCQ demande à Monsieur BERTELOOT l'explication d'une station limnimétrique qui lui répond qu'il s'agit d'une échelle graduée permettant de connaître les niveaux d'eau à l'intérieur du marais. La station limnimétrique comprend également un piézomètre qui est un appareil de mesure qui enregistre la variation des niveaux d'eau dans les casiers.

Monsieur DENIS annonce à toutes les personnes concernées par la commission inondation, que le 14 mars à 14h30 aura lieu une réunion de Comité de Pilotage avec le bureau d'Etude HASKONING. Une invitation sera envoyée.

Monsieur DENIS se dit satisfait de constater que tout le territoire se reconnaît à travers le SmageAa que ce soit en amont ou en aval.

La séance est levée à 20heures Monsieur DENIS remercie Madame OBEIN adjointe de la ville d'ARQUES qui nous offre le verre de l'amitié.

Le Président,
 Christian DENIS